

COMMISSION DU PACIFIQUE SUDQUATORZIEME CONFERENCE TECHNIQUE REGIONALE DES PECHEES
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 2 - 6 août 1982)VALORISATION DU TROCA EN NOUVELLE-CALEDONIE

Document présenté par la Nouvelle-Calédonie

1. Données générales

L'exploitation des ressources de trocas a connu en 1975 une brusque accélération liée au ralentissement des activités minières en Nouvelle-Calédonie. Les tonnages, qui ont atteint en 1978 le chiffre record de 1900 t., se sont ensuite stabilisés aux alentours de 1000 t. en 1979 et 1980 pour retomber à 725 t. en 1981 et ceci malgré une intensification sensible de l'effort de pêche au cours de cette dernière année.

Cette amorce de surexploitation des stocks exige que soit mise en oeuvre une réglementation plus restrictive que celle actuellement en vigueur, qui se borne à protéger les individus d'une taille inférieure à 8 cm (diamètre à la base). L'ORSTOM vient d'entreprendre une étude, financée en partie par le Territoire de Nouvelle-Calédonie, qui devrait permettre d'ici 1983 de définir les bases d'une exploitation rationnelle des stocks de trocas.

2. Valorisation du troca

2.1 Origine du projet

Au-delà de l'aspect réglementaire, le Territoire s'est préoccupé de mieux valoriser localement cette ressource naturelle.

En effet, la production, qui jusqu'à ces derniers mois était achetée aux pêcheurs à des prix très faibles au regard des prix du marché international, est exportée en totalité sous forme brute, sans aucun apport de valeur ajoutée sur le Territoire.

Ce constat a conduit le Service Territorial de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes à initier un programme de transformation locale du troca qui, à terme, devrait aboutir à valoriser sur place la plus grande partie de la production et à contrôler les exportations de produits bruts.

2.2 Opération pilote

Afin de mesurer en vraie grandeur les éventuelles difficultés de réalisation d'un tel programme ainsi que l'accueil que réserveront les populations littorales à ce type d'activité, une opération pilote a été mise sur pied à Oundjo, tribu de la Côte Ouest de la Grande Terre.

Cette opération consiste :

- en la formation de quatre jeunes pêcheurs originaires de cette tribu, au sein d'une manufacture de boutons implantée au Vanuatu. Ce stage, d'une durée de 3 mois, est entièrement financé par le Territoire;

- en l'installation à Oundjo de quatre machines à découper le troca pour la fabrication d'ébauches. Ces équipements, d'un montant total de l'ordre de 2.300.000 FCFP, sont financés à 50% par une subvention du Fonds d'Aide au Développement de l'intérieur et des îles (FADIL), les 50% restant sont à la charge des promoteurs, qui bénéficient d'un prêt bancaire à taux d'intérêt préférentiel.

Cette opération, réalisée dans le cadre d'une structure de type coopérative, bénéficiera d'appuis des services administratifs tant au plan technique qu'à celui de la comptabilité et de la gestion.

La production devrait démarrer au cours du quatrième trimestre 1982 pour atteindre rapidement le chiffre de 600.000 pions par mois.

2.3 Perspectives

Dans la mesure où cette opération pilote démontre tant la rentabilité du projet qu'une bonne adaptation des pêcheurs à ce type d'activité mécanisée et répétitive, radicalement différente des activités traditionnelles d'agriculture et de pêche autovivrières, le programme sera développé selon deux axes, qui consisteront à :

- créer plusieurs petites unités de production d'ébauches, à proximité des lieux de pêche, et gérées par les collectivités de pêcheurs;

- pousser plus loin le processus de transformation du troca pour aboutir à la production de boutons de nacre finis.

3. Conclusion

La forte demande qui s'exprime sur le marché mondial du bouton de nacre est un atout qui favorise le développement d'activités de transformation du troca au sein des pays riches en ce coquillage.

Le fait de ne pas avoir à subir les charges importantes que constituent, pour les manufactures européennes ou japonaises, les frais de transport du troca brut, est un second avantage.

En revanche, le développement de cette activité exige que les Pouvoirs Publics assurent un effort particulier au plan de la formation des promoteurs, ainsi qu'à celui des aides financières indispensables compte tenu du niveau relativement élevé des investissements initiaux pour des petits pêcheurs.
